

**longue durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de London**

130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage  
London (Ontario) N6A 5R2  
Téléphone : 800 663-3775

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 23 janvier 2026.

**Numéro d'inspection :** 2026-1225-0001

**Type d'inspection :**

Incident critique

Suivi

**Titulaire de permis :** Sharon Farms & Entreprises Limited

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Kensington Village, London

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 16, 19, 20, 22 et 23 janvier 2026.

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : 21 janvier 2026.

L'inspection concernait :

- 2729-000017-25 Prévention des chutes
- 2729-000020-25 Prévention des chutes
- Suivi n° 1 – ordre de conformité (OC) n° 001/2025-1225-0004 en vertu de l'alinéa 29 (3) 8. du Règl. de l'Ont. 246/22 Programme de soins
- Suivi n° 1 – OC n° 002/2025-1225-0004 en vertu du sous-alinéa 55 (2) b) (i) du Règl. de l'Ont. 246/22, Soins de la peau et des plaies

## Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre de conformité suivant délivré antérieurement :

Ordre de conformité n° 001 de l'inspection n° 2025-1225-0004 relative à l'alinéa 29 (3) 8. du Règl. de l'Ont. 246/22.

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2025-1225-0004 aux termes du sous-alinéa 55 (2) b) (i) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant l'inspection :

*longue durée*

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de London**

130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage  
London (Ontario) N6A 5R2  
Téléphone : 800 663-3775

Soins liés à l'incontinence  
Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies  
Prévention et gestion des chutes

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, les inspecteurs ou les inspectrices ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.